AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1666
FR0000037046-FS0551

11 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MONTUPET S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2014, complété par un courrier reçu le 11 août 2014, la société Schroders Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds[2], a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2014, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 545 862 actions MONTUPET SA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MONTUPET SA sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Schroders Plc.
[2] La participation de Schroders Investment Management Limited est détenue pour le compte des clients et de fonds, mais le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 10 782 769 actions représentant 14 563 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.